



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC

À toutes personnes et organisme intéressés
par le règlement relatif aux projets particuliers de construction,
d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI)

CONSULTATION PUBLIQUE

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté, le 13 août 2021, le projet de règlement # 2021-299 relatif aux projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble.

L'objet du règlement est d'habiliter le conseil municipal à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme. Ce règlement sert à autoriser un projet non conforme à la réglementation, mais qui respecte les objectifs du plan d'urbanisme. De cette façon, il n'est pas nécessaire de modifier les normes d'usage ou d'implantation dans la zone concernée.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Forestville.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Forestville situé au 1, 2^e avenue, durant les heures normales d'ouverture.

Le projet de règlement 2021-299 relatif aux projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une réunion d'information et de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra à l'hôtel de ville, le **4 octobre 2021** à compter de **18 h 30**. Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire des commentaires. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

Donné à Forestville, ce 24 septembre 2021

Lison Huard, greffière adjointe